

WO_DSN

Comment contrôler les basiques en DSN avec les retours des Caisses ?

Vous avez reçu un courrier de l'URSSAF vous indiquant des anomalies déclaratives sur votre DSN. Que faire ?

1) **Editer le bordereau de versement URSSAF en vous connectant sur votre Net entreprises**
Connectez vous à l'URSSAF, Allez dans **Compte, Cotisations et Historique des Cotisations.**

2) **Reprendre votre Journal de Cotisations validé lors de votre DSN.**

Vous y avez accès dans la fenêtre « **Déclaration Sociale Nominative Mensuelle** » sur **Wo Dsn On Line**, en cliquant sur le bouton en bas à droite



3) **Reprendre votre fichier DSN Mensuelle en cliquant sur le petit icône « Explorer »**



Lister les rubriques, bases, taux, et montants du bordereau de versement URSSAF et du Journal de Cotisations. Faire un rapprochement entre ces deux éléments.

Mettre en lumière les différences qu'il peut y avoir entre les deux.

➔ Vous savez à présent d'où proviennent les anomalies déclaratives.

Vous pouvez regarder votre fichier DSN Mensuelle et vérifier que ce que vous avez déclaré est identique au Journal de Cotisations.

En fonction des anomalies déclaratives trouvées, il faudra sûrement procéder à des régularisations en masse sur votre prochaine DSN.

Dans **Wo Dsn**, vous avez un onglet « **Régularisations** », par lequel nous pourrions procéder à cette opération de régularisation selon la rubrique, la base, le taux, le montant et la période à régulariser.


Petit Rappel :

Lors de l'établissement de vos paies, nous vous conseillons de bien vérifier vos bulletins et le journal de cotisations et de faire un rapprochement avec le bordereau URSSAF, pour lequel vous avez un **retour immédiat**, lors du dépôt de votre DSN.

Cela vous permet de revenir sur les bulletins s'il y a une anomalie déclarative constatée et de corriger, et par conséquent modifier les bulletins, afin que votre DSN soit bien conforme (Net Entreprises et URSSAF).

Après corrections, vous pourrez procéder à la génération d'une DSN Mensuelle en annule et remplace.

➔ Toutes ces précautions vous permettront d'être en phase avec les cotisations URSSAF, d'obtenir des DSN conformes et d'éviter des régularisations en masse.

Les FAQ ont pour objectif de vous accompagner, n'hésitez pas à nous faire un retour.
Aller en consulter davantage sur notre Helpdesk accessible depuis le bouton d'aide, dans le logiciel  aussi avec le raccourci « F1 » de votre clavier et dans le menu « Documentation », « Helpdesk ACE » ou encore sur notre site acesoftware.fr

Si vous ne trouvez pas votre bonheur, faites-nous une demande directement depuis votre espace